

## Poseur Plafonds Suspendus

**SO / Aménagement Intérieur Bâtiment : 03. 14.18** Mise à jour 10/2024

Codes : **NAF** : 43.32 B ; **ROME** : F1604 ; **PCS** : 632j ; **NSF** : 234s

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

### Situation Travail

Réalise à l'aide de plaques, profilés, bacs, PVC thermo extensible (toile) : des plafonds décoratifs, absorbants ou isolants phoniques, thermiques ou pare feu ;



Peut parfois aussi exercer les métiers de :

**Plaquiste/Poseur Plaques Plâtre 03.10.18** poseur plaques placoplâtre en plafond

**Applicateur Produits Isolants 04. 02.18**

**Staffeur Ornemaniste/Stucateur 03. 17.18**



### PREVENTION GAGNANTE BTP

#### Performance Economique

A partir de dossiers techniques, de plans de pose, réalise l'isolation thermique, phonique et la pose des plafonds suspendus

Utilise des

- Isolants : laine de roche, de verre, polystyrène expansé, chanvre.
- Profilés et supports de fixation (métal, bois, alu, PVC)
- Dalles de plafond
- Enduits de finition et colles
- PVC thermo-extensible, appelé « toile » pour la réalisation de plafonds tendus
- Travaille le plus souvent en équipe de 2 à 3 personnes
- Participe à l'approvisionnement du chantier : plaque en fibres minérales artificielles laines de verre, (FMA), profilés aluminium, bacs en tôles ; ces matériaux légers unitairement (2 à 4 kg) sont généralement conditionnés en cartons lourds (20 à 30 kg) et encombrants (plaque de 120 x 60 ou 60 x 60 le plus souvent), avec un monte matériaux, un diable pliant monte escaliers utiles pour approvisionner les autres matériaux (enduits, colles.) ;
- Travaille sur une plateforme individuelle roulante PIRL (qui remplace escabeau et échelles), pour les plafonds d'habitation et du tertiaire à 2,5 m ; ou sur échafaudage roulant (plafonds

d'atelier ou de locaux industriels pouvant atteindre 15 m) ; peut conduire une nacelle élévatrice (PEMP).

- Réalise le traçage des lignes d'implantation des supports avec un niveau laser
- Mesure et coupe les profilés métalliques (cornière) avec *une guillotine avec rehausseur* ; cet outil permet une découpe nette en un seul mouvement, sans projection d'étincelles ou de limailles d'acier, sans nuisance sonore, et dans une bonne posture, au lieu d'utiliser : disqueuse, meuleuse ou scieuse
- Suspend les barres autoportantes, les porteurs et les entretoises grâce à des pattes de suspension, des tiges filetées ou des pitons qu'il a préalablement fixés au plafond du local (dalle béton, hourdis, charpente métallique ou bois) à l'aide de machines vibrantes portatives (MVP) : perceuse, perforateur, visseuse, pistolet de scellement.
- Peut réaliser une isolation ; découpe (avec un cutter, une griffe diamant ou une scie électrique) et met en place l'isolant (laine de verre, de roche, polystyrène expansé.) au-dessus des profilés ou des bacs métalliques ;  
Les laines minérales non friables entourées d'une enveloppe cellulosique protectrice sont à privilégier ; actuellement apparaissent aussi des panneaux en laine de chanvre

**Pose d'un plafond en plaques(placoplâtre) :**



## PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- Transporte les plaques avec un chariot porte-plaques, afin de les déplacer sans effort
- Utilise un relève plaque manuel, ou mieux électrique, pour les déplacer et les relever
- Pose les plaques sur une table-établi pliable (ce qui permet un travail à hauteur constante), effectue les coupes nécessaires avec une machine vibrante portative (MVP) sans fil équipée d'une aspiration à la source pour éviter l'empoussièrement ; si utilise un cutter, il sera muni d'un dispositif de retrait automatique de lame.
- Pour la mise en place des plafonds, pour éviter les postures « bras en l'air » utilise un lève plaque à manivelle, ou motorisé autonome.
- Perce et visse les plaques de plâtre sur l'ossature métallique fixée à la structure support avec des suspentes, au moyen de perceuses ou visseuses montées sur girafe

Peut aussi utiliser un exosquelette (équipement d'assistance physique dit passif,) respectant l'amplitude des mouvements du torse et des bras, ne nécessitant aucune source d'énergie externe, permettant de soulager les tensions musculaires, au niveau des épaules et des bras



Source HILTI

source ERGO SANTE

- Le jointeur assure les travaux de finition en traitant les joints, en réalisant les enduits et le ponçage ; il mélange de la colle en poudre et de l'eau manuellement ou avec un malaxeur, enduit les joints à la spatule, applique une bande de papier spécial, la recouvre d'une nouvelle couche d'enduit et écrase le tout à la spatule, applique un enduit de finition après séchage ; pour le ponçage utilise une girafe reliée à un aspirateur.

- Pose et jointoiment peuvent être effectués par 2 ouvriers différents.



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- **Pose *plafond tendu*** : (qui s'adapte dans les bâtiments neufs ou en rénovation) constitué d'un matériau en PVC thermo-extensible, appelé « toile », qui se tend sous l'effet de la chaleur sur la périphérie des murs grâce à un système de fixation spécifique ; *il se superpose au plafond classique*, la toile peut être fixée à n'importe quelle hauteur sous le plafond ; le plénum (distance entre le plafond et le faux-plafond devant être au minimum de 2,5 cm et un maximum sans limite)

Fixe le revêtement avec un système de lisses ou profilés en PVC, ou alu fixés soit sur la périphérie des murs, (restant apparente après la pose du plafond tendu) soit directement au plafond, (invisible après la pose du plafond tendu) ; peuvent s'y intégrer : des systèmes d'éclairage, de chauffage, climatisation, bouche aération, sprinkler, détecteur fumée...



Ce plafond tendu peut être acoustique (nano perforé), isolant thermique chauffante, désenfumant (perforé pour laisser la possibilité d'extraire les fumées par les appareils techniques montés dans le plénum), lumineux.

- Installe succinctement le plafond par simple clipsage à l'aide d'une spatule ; progressivement affine cette mise en place en commençant à chauffer la pièce...

Une fois la mise en place terminée, commence à tendre le plafond ; la chaleur prend toute son importance, en assouplissant la toile, elle permet d'arriver à la tension optimum.

- Peut déposer un plafond suspendu (et son isolation) ou des plaques en place en vue d'un remplacement ou d'une extension.

- Peut intervenir sur des matériaux contenant de l'amiante, **après formation (sous-section 4) lors de travaux de rénovation** bâtis <1997 : faux-plafonds en *Panocel*, en fibres amiantées, en plaques amiante-ciment, flocages et calorifugeages, enduit plâtre, gaines en carton amianté.

**Poseur faux plafonds ED 4278 INRS 10/2016**

**Operateur Intervenant Matériaux Amiantes MCA 04 10 18**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

### **Exigences**

- Capacité Réflexion /Analyse : plans de pose
- Co activité :
- Conduite : VUL ,PEMP
- Contact Clientèle : rénovation
- Contrainte Physique :
- Contrainte posturale : définie comme positions forcées des articulations :: bras élévation au-dessus épaules ; cou extension prolongée
- Esprit Sécurité :
- Multiplicité Lieux Travail :
- Travail à la Tâche : possible
- Travail en Equipe
- Travail Seul : artisan
- Travail Hauteur : échafaudage de pied, PIRL, échafaudage roulant
- Vision Adaptée Poste :

## Accidents Travail

### Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

- Port Manuel Charge : plaque en fibres minérales artificielles : laines de verre, (FMA), profilés aluminium, bacs en tôles...
- Chute Hauteur : échafaudage, PIRL, PEMP
- Chute Plain-Pied : encombrement, mauvais éclairage
- Chute Objet : matériaux, matériels
- Contact Conducteur sous Tension :
- Emploi Machine Dangereuse : perceuse, visseuse, cloueuse, agrafeuse ...
- Emploi Outil à Main/Matériau Tranchant/Contondant : rail en acier, scie, cutter
- Risque Routier : mission
- Projection Particulaire : limaille de fer, poussière
- Travaux Rayonnement Non Ionisant : laser alignement

## Nuisances



### PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- Bruit : >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) : déclenchant action prévention
- Hyper Sollicitation Membres TMS.
- Vibration Main/Bras :>2,5 m/s<sup>2</sup> (8h) : déclenchant action prévention
- Manutention Manuelle Charge
- Poussière Fibre Minérale Artificielle (FMA) : laine de verre ou de roche :
- Poussière Fibre Minérale Naturelle : amiante lors des travaux de rénovation
- Colle/Adhésif : Vinylique phase aqueuse

## Maladies Professionnelles

### Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre

- Affections périarticulaires : épaule : tendinopathie aigue ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens ; ou muscles épitrochléens ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien ; genou : hygroma (57)

- Affections chroniques du rachis lombaire / manutentions : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 (98)
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels (42)
- Affections provoquées par les vibrations et les chocs : affections ostéoarticulaires, troubles angioneurotiques, atteintes vasculaires palmaires (69)
- Affections consécutives à l'inhalation d'amiante : plaque, épaissement pleural, asbestose, mésothéliome(30)
- Cancer broncho-pulmonaire lié à l'inhalation d'amiante (30 bis)
- Cancers du larynx et ovaire provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante (30 ter)

## Mesures Préventives

**Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre sur le chapitre correspondant du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP**

### MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)/Aides Financieres CARSAT/ANACT



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

**Aide financière CARSAT : entreprises 1 à 49 salariés :**

- ✓ **TOP BTP : Une aide financière pour protéger les salariés du secteur de la construction :**
- ✓ **Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) - une aide financière pour prévenir les risques ergonomiques et les TMS**
- ✓ **Amiante :**
  - Aspirateur équipé d'un filtre à Très haute Efficacité (THE) doté d'un système de changement de sac en sécurité
  - Masque complet à adduction d'air (ou à ventilation assistée) type TM3P (le nombre de masque sera limité au nombre d'attestations de compétence fournie)

**Amiante :** . Intervention matériaux amiantés sous -section 4 : isolant, plaque amiantés, bâtis< 1997...

**Bordereau Suivi Déchets Dangereux :** BSDD ; BSDA ;BSFF : matériaux amiantés

Bruit

Carte Identification Professionnelle (CIP)

Charge Physique Travail/ Manutentions Manuelles

Déchets Gestion /REP Bâtiment

Dossier Technique Amiante (DTA)

Organisation Premiers Secours

Prevention Pratiques Addictives en Milieu Travail

Repérage Amiante/Plomb avant travaux(RAT) : fourni par le maître d'ouvrage et/ou le propriétaire ; **Module e-learning "Amiante dans le BTP" OPPBTP Mise à jour 11/2021**

Risque Electrique

Risque Routier Transport Personnels/Matériels :Véhicule Utilitaire léger & VL

Travail Isolé

Travaux Interdits/Règlementés Jeunes Ages au moins 15 ans moins18 ans

## **MESURES TECHNIQUES :**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

**Amiante** : Intervention matériaux amiantés sous -section 4 :  
bâtis<1997

**Atmosphère Explosible ATEX**

**Chute Hauteur** : ne pas travailler sur échelle ou escabeau ; PIRL ; échafaudage de pied, roulant

**Chute Plain-Pied**

**Déchets Gestion**

**Echafaudages/Moyens Elévation** : PIRL, PIR, échafaudage roulant...

**Eclairage Chantier**

**Machines-Outils-Portatives Electromécaniques/Pneumatiques** :

Machines avec systèmes de débrayage automatique (en cas de blocage...), équipées de raccords rapides de sécurité et de poignées anti -vibratiles, avec aspiration poussières .



**Manutentions Manuelles/TMS :Aides** monte matériaux, un diable pliant monte escaliers utiles pour approvisionner en matériaux ; utilisation d'un exosquelette se portant sur un vêtement ou un harnais, soulageant les bras lors des situations bras en l'air , sans entraver les mouvements, lors d'utilisation d'outils légers à modérément lourds

Organisation Premiers Secours

**Poly Expositions Exposome Surveillance Biologique Exposition Professionnelle**

Contraintes posturales et physiques (bruit ; vibrations mains bras ) ; risques poussières : amiante, FMA

**Poussières/Fumées/Gaz/Vapeurs** : FMA ; amiante , poussières sans effet spécifique ( PSES)

**Risque Electrique Chantier** : coffret électrique portatif fermé à clé, **avec dispositif différentiel haute sensibilité (DHS 30 mA)**, avec branchement extérieur des prises de courant

Travail Isole : artisan/Indépendant

Vérification /Maintenance Equipements Travail /Installations Electriques/EPI :



Vibrations : membres supérieurs

**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**MESURES HUMAINES :** Performance Economique

**Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires**

**Information Risques Sante Sécurité Salaries**

Certificats Qualification/Maitrise Professionnelle (CQP/CMP)

Equipements Protection Individuelle (EPI)/Exosquelettes

Equipements Protection Individuelle Amiante(EPI)

Fiche Exposition Attestation Amiante.

Formation Amiante : sous-section 4 .

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Utilisation Montage/Démontage Echafaudage : **R408** décrit les référentiels de formation ; à chaque type de matériel, sa formation : échafaudage de pied (fixe) échafaudage roulant



Habilitation Electrique: **BS** peut réaliser des opérations élémentaires d'ordre électrique (professionnel non-électriciens du BTP) : utilisation de machines portatives).

**Carnet de prescriptions de sécurité électrique pour le personnel du BTP habilité BS guide OPPBTP mise à jour 06/2024**

Information/Sensibilisation Bruit.

Information Sensibilisation Hygiène Vie

Information Sensibilisation Vibrations Mécaniques

Notice Poste/Informations CMR/ACD Salaries

### **Passeport Prevention**

Sensibilisation Formation Manutentions Manuelles /TMS :

Sensibilisation Information Prevention en Réalité Virtuelle & Jeux

Sensibilisation Risque Routier



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

## **Suivi Individuel Préventif Santé**

### **OBJECTIFS :**

- Informer le travailleur sur les facteurs de risque du métier , et le sensibiliser sur les moyens de prévention (une fiche métier peut être remise)
- **Tracer ses expositions professionnelles** ( suivi post exposition/post professionnel )
- **Prévenir++** et dépister les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de ses activités professionnelles **(actuelles et passées)**
- Préserver sa santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire la pénibilité, l'usure au travail, les risques psychosociaux(RPS), et **la désinsertion professionnelle** (cellule dédiée dans le SPST, visite de mi-carrière) , *et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.*

- **Participer à des actions de promotion de la santé** sur le lieu de travail, liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives, bénéfices de la pratique sportive ...), ainsi qu'à des campagnes de vaccination et de dépistage
- L'Informer sur les modalités de suivi de son état de santé

### **MODALITES DE SUIVI :**

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, **est un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié** : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

### **PRISES EN CHARGE :**

- Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail dans le cadre de ce suivi
- Pour le suivi des travailleurs de nuit : *les examens complémentaires spécialisés sont à la charge de l'employeur*



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

- Le temps nécessité par les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est :
  - Soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de salaire puisse être opérée,
  - Soit rémunéré comme temps de travail effectif, lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.
- Les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur.
- Chaque SPSTI (service de prévention et de santé au travail interentreprises) doit proposer une offre « *spécifique* » et adaptée (**D. 4622-27-1**).
- ❖ Au travailleur indépendant qui « *peut s'affilier au service de prévention et de santé au travail interentreprises de son choix* » (**article L. 4621-3**).

Il bénéficie « *d'une offre spécifique de services en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle* ».

Cette affiliation devra être au minimum d'un an , et ne pourra pas être renouvelée tacitement (**article D. 4622-27-3**).

- ❖ Au chef d'entreprise qui peut aussi « *bénéficiaire de l'offre de services proposée [à ses] salariés* » par le SPSTI auquel adhère son entreprise : **article L. 4621-4**,

Conformément à l'article **D 4622-22** du Code du travail, **obligation pour l'employeur** d'informer le SPST de **la liste des postes à risques pour lesquels un suivi médical renforcé doit être mis en œuvre**.

- **La liste propre au suivi médical renforcée est mise à jour tous les ans** , et doit donner lieu à une consultation préalable du CSE.

- L'article **R. 4624-23** du Code du travail donne la liste des risques particuliers professionnels

### **Suivi à l'embauche : Salarié exposé à des risques particuliers**

**Pour sa santé ou sa sécurité (RPSS), ou pour celles de ses collègues ou de tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail :**

- **Examen médical d'aptitude (EMA), préalablement à l'affectation au poste, réalisé par le Médecin du travail ; ou si le protocole le permet : par le collaborateur médecin, avec création d'un dossier médical santé travail (DMST) s'il n'existe pas.**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

Si le salarié (*CDI, CDD, Intérimaire*) a bénéficié **d'une visite médicale d'aptitude dans les deux ans précédant son embauche**, un nouvel examen médical d'aptitude n'est pas nécessaire si :

- Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents
- Le médecin du travail intéressé est en possession du dernier avis d'aptitude du salarié
- Aucune mesure formulée ou aucun avis d'inaptitude n'a été émis au cours des 2 dernières années

- ✓ Pour les intérimaires :les examens médicaux d'aptitude sont valables **pour 3 postes** ; si l'un des postes nécessite un suivi individuel renforcé (SIR) lors de la mission , *la visite est réalisée par le médecin du travail de l'entreprise utilisatrice*

### **Suivi individuel renforcé (SIR) : Salarié exposé à des risques particuliers :**

- **Maximum 4 ans, avec une visite intermédiaire (2 ans) par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, médecin collaborateur, interne santé travail).**

## Poly exposition: ANSES/PST3 09/2021

- ✓ **Profil C** : bruit, risques chimiques et contraintes posturales
- ✓ **Profil H**: risques physiques , chimiques, et thermiques ;
- ✓ **Profil E** : risques chimiques et contraintes posturales

## Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE

### Risques Particuliers :

**Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.**

- Poussière fibre minérale naturelle : amiante (rénovation/intervention matériaux amiantés dans bâtis < 1997)
- Chute de hauteur lors opérations de montage et démontage échafaudages. : échafaudage roulant, de pied.
- Intervenant sur installations électriques ou dans leur voisinage : soumis à habilitation électrique
- Salariés < 18 ans affectés aux travaux interdits : dérogation

### Risques Autres :

- ✓ **Contraintes posturales :**



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

- Manutention manuelle de charges 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)
- Contraintes posturales (à genoux, bras en l'air, accroupi ou en torsion) 2 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)
- ✓ **Contraintes physiques intenses :**
  - Exposition sonore : Bruit >81DbA(8h), crêtes > 135 dB (C++) déclenchant action prévention
  - Vibrations Main/Bras > 2,5 ms<sup>2</sup> (8h) ) 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021) déclenchant action prévention
- ✓ **Nuisances chimiques** : exposition à au moins un agent chimique classé ; ou à un agent chimique non classé ; ou à trois agents chimiques, qu'ils soient classés ou non ( excepté nuisances incluses dans les risques particuliers cf. supra ) .
  - Isolants : FMA ; chanvre

**Amélioration et prise en compte de la poly exposition « Profils homogènes de travailleurs poly exposés » ANSES 09/2021**

## Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Dépendent : du degré d'exposition actuel et passé selon la nuisance ; des poly expositions ; de l'environnement de travail (pics d'exposition ; travaux en milieu confiné ; Co exposition ; ... ) ; du degré de protection du salarié (**collectif, individuel**).

**Important** : Le médecin du travail **doit toujours tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles.**

### ❖ Bruit :

-**Echoscan**, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.

- **Audiométrie** : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).

### ❖ TMS Membres supérieurs :



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

## Protocole d'examen clinique pour le repérage des TMS ... Santé publique France mise à jour 10/2019

Prise en charge des tendinopathies de la coiffe des rotateurs ensemble composé de quatre groupes de tendons : sous-scapulaire, sus-épineux, sous-épineux, petit rond. HAS 09/2023 ([lien](#)).

La consommation de tabac , et les maladies métaboliques sont un facteur aggravant du risque de rupture de la coiffe des rotateurs, laquelle est hypo vascularisée à l'insertion du sus-épineux et de l'infra-épineux

Entre 45 et 60 ans , les salariés exposés aux TMS , et fumeurs ( ayant fumés pendant 10 ans) voient leur « chance » d'avoir une rupture de la coiffe multipliée par 10.

## Conduite diagnostique devant une épaule douloureuse non traumatique de l'adulte et prise en charge des tendinopathies de la coiffe des rotateurs HAS 09/2023

❖ **Fibres minérales artificielles (FMA) :**

- ERCP et EFR à l'embauche puis à l'appréciation du médecin du travail (protocole de suivi)

- ❖ **Suivi Exposition Amiante** *exposition actuelle et passée (suivi post exposition) travaux rénovation bâtis<1997*

Un auto-questionnaire de repérage de situations exposantes à l'amiante peut être utilisé pour les visites d'embauche de salariés dont ce n'est pas le premier emploi , visites de mi- carrières, visites de fin de carrière

**Auto-questionnaire de repérage de situations de travail exposantes à l'amiante  
PRST 4 Auvergne Rhône Alpes 2024**

❖ **Vaccinations :**



❖ **Données de Santé :**

**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

**La cabine de télémédecine** est **un Dispositif Médical de classe IIA**, qui garantit aux professionnels de santé : la fiabilité et la standardisation de toutes les données de santé recueillies.

Son architecture est sécurisée (hébergement des données sur une plateforme HDS, conformité RGPD) et l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métier de santé au travail.

- **Bilan de santé autonome** : le salarié réalise lui-même, guidé par un didacticiel vidéo, **en moins de 10 minutes** : la prise de ses constantes physiologiques : **poids, taille, IMC, oxymétrie de pouls** (procédure simple, abordable et non invasive pour mesurer la concentration en oxygène dans le sang.), **fréquence cardiaque, température, tension artérielle.**

A cela peuvent s'ajouter **les tests visuels et d'audiométrie, analyse urines...**

Les résultats sont directement imprimés sur des tickets dans la cabine et transférés sur le logiciel du SST

**L'équipe de santé au travail (infirmière, médecin du travail...) dégage ainsi du temps :** pour l'Information du salarié sur les risques, la sensibilisation sur les moyens de prévention

(fiche métier) ; la traçabilité des expositions professionnelles (suivi post exposition), ainsi que pour la veille épidémiologique.

❖ **Téléconsultation Santé Travail :**

**Téléconsultation**

- ❖ **Visite médicale mi-carrière :**
- ❖ **Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent préalablement au départ à la retraite du salarié**

**Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié**

- ❖ **Visite Fin Carrière /Suivi Post Exposition / Post Professionnel :**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

**Visite fin carrière Suivi Post Exposition Suivi Post Professionnel**

**Poseur Plafond suspendu (SPE/SPP):**

- ✓ Amiante **(30) ; (30 bis) ; (30 ter)** plaques amiantées bâtis<1977
- ✓ **Autres nuisances ayant des effets différés potentiels :**
  - Manutentions manuelles de charges : absence de recommandation actuellement
  - Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
  - Vibrations mécaniques : absence de recommandation actuellement
  - Bruit : Audiométrie de fin de carrière